

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021**

Le 15 décembre 2021, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent DENEAUX, Maire. La séance est ouverte à 19 h 07. Monsieur Gilles FROSSARD et Madame Catherine DAUSSE excusés donnent pouvoir à Madame Véronique GAUTIER, Monsieur Tewfik El MANFALOUTI excusé donne pouvoir à Madame Dorothée GROS. Madame Dorothée GROS est secrétaire de séance.

Le PV du 09 novembre 2021 est adopté à l'unanimité avec la modification suivante : « La somme de 4 200 € a été reversée à « Toujours Femme ».

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 2 du budget principal 2021 et autorise le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget principal et le budget annexe « Locations assujetties à TVA » avant le vote du budget primitif 2022 (hors capital de l'annuité de la dette) les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2021.

Le Conseil municipal décide de solliciter au titre de l'appel à Projets du Conseil Départemental de Saône-et-Loire pour l'année 2022 :

☐ une subvention d'un montant de 8 000 € pour la création d'un parking dépose-minute pour l'école maternelle.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la liste des dimanches d'ouverture des commerces pour l'année 2022 comme suit :

☐ Commerce de meubles : 16 et 23 janvier, 26 juin, 18 et 25 septembre, 23 et 30 octobre, 20 et 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2022 ;

☐ Commerce et réparation d'automobiles : 16 janvier, 13 mars, 12 juin, 18 septembre et 16 octobre 2022 ;

☐ Commerces et réparations de motocycles : 03 et 10 avril, 15 et 22 mai, 12 et 19 juin, 11 et 18 septembre, 02 et 09 octobre, 11 et 18 décembre 2022.

Le conseil municipal approuve les statuts modifiés du Grand Chalon et notamment le transfert de la compétence « Installation et entretien des abribus, à l'exclusion de la propriété urbaine des emprises et des abords des abribus implantés sur les voiries qui ne sont pas d'intérêt communautaire ».

Le conseil municipal décide de renouveler la convention entre les communes de Varennes-le-Grand et Sevrey pour la participation financière à la structure d'accueil de Loisirs sans hébergement de Varennes-le-Grand et autorise le maire à signer la convention.

Le conseil municipal approuve l'avenant n° 1 du MAPA « Travaux de déploiement d'un dispositif de vidéoprotection et de réseau de fibre optique de Sevrey » d'un montant de 2 943.29 € HT et autorise Monsieur le maire à signer l'avenant.

Séance levée à 21h00

Le Maire,

Laurent DENEAUX